

Famille Québec

Annexe A

Entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives

Loi sur la protection du consommateur, article 206 et suivants
Règlement sur la contribution réduite, article 10

Entre :

Prestataire de services de garde

Adresse où les services seront fournis

Personne autorisée (le cas échéant) :

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Nom de famille

Province

Code postal

Prénom

Appartement

ci-après désigné le « PRESTATAIRE »

Et :

Nom du parent :

Adresse :

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Nom de famille

Province

Code postal

Prénom

Appartement

ci-après désigné le « PARENT»

Concernant la garde de :

Nom de l'enfant :

Nom de famille

Prénom

ci-après désigné l'« ENFANT»

Article 1. Portée de l'entente

Le Parent admissible à la contribution réduite et le Prestataire ont conclu une entente pour des services de garde éducatifs (entente principale).

Le Parent souhaite que son Enfant participe à une (des) sortie(s) organisée(s) par le Prestataire dans le cadre d'une activité éducative pour laquelle il encourt des frais.

Article 2. Description de la (ou des) sortie(s) et des frais afférents

Date prévue de la sortie	Description de la sortie – endroit	Frais demandés
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
	Somme totale à déboursier	\$

Ministère de la Famille

FO-0659-A (09-2023)

Page 1 de 3

Article 3. Modalité de paiement

Les frais pour chaque sortie seront payables le jour de la sortie ☐ par chèque ☐ par paiement comptant ou direct.

Article 4. Résiliation de l’entente par le Parent

Le **Parent** peut mettre fin en tout temps à la présente entente en envoyant un avis au **Prestataire** conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Un modèle d’avis est fourni en annexe de la présente.
La présente entente est résolue de plein droit à la date où il est mis fin à l’entente de services de garde conclue entre les parties.

Article 5. Résiliation de l’entente par le Prestataire

En cas d’imprévu, le **Prestataire** peut annuler la (les) sortie(s) prévue(s) à la présente entente. Le **Prestataire** avisera le **Parent** aussitôt que possible de l’annulation de la (des) sortie(s).

Article 6. Dispositions diverses

La présente entente doit être signée en double exemplaire et les obligations du **Parent** ne débutent que lorsque ce dernier en a reçu une copie signée.

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

(Contrat accessoire de louage)

« Le présent contrat est accessoire du contrat de service à exécution successive
conclu le _____ (insérer ici la date de signature de l’entente de services de garde par le parent).
Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.
Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l’envoi de la formule ou de l’avis.
Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n’ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n’a aucuns frais ni pénalité à payer.
Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n’a à payer que :
a) le prix de location du bien ou des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
b) la moins élevée des deux sommes suivantes : soit **50 \$**, soit une somme représentant au plus **10 %** du prix des services qui ne lui ont pas été fournis ou du prix de la durée de location non écoulée.
Dans les **10** jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l’argent qu’il lui doit.
Le consommateur aura avantage à consulter les articles **190 à 196 et 207** de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l’Office de la protection du consommateur ».

Signatures

_____	_____	_____
Date	Lieu	Signature du Parent
_____	_____	_____
Date	Lieu	Signature du Prestataire (personne autorisée)

(Loi sur la protection du consommateur, article 190)

FORMULE DE RÉSILIATION

À :

Date de l'envoi :

Nom et adresse du prestataire de services de garde éducatifs

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie l'Entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives pour

(Prénom et nom de famille de l'Enfant)

conclue le

(Date)

 à

(Endroit)

Nom du parent :

Nom de famille

Prénom

Adresse :

Numéro

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Date

Lieu

Signature du **Parent**